

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2018 DAC 492 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées (8e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Xavier Jugelé, a été abattu le 20 avril 2017 sur les Champs-Élysées dans un attentat terroriste. Son assassin a tiré sur le car de police garé devant l'Institut culturel de Turquie au 102 de l'avenue. Le policier, au volant du véhicule, a été mortellement blessé par deux balles qui l'ont atteint à la tête. C'est le sixième policier à périr dans un attentat depuis janvier 2015.

Xavier Jugelé, agent de 37 ans, originaire du Loir-et-Cher, était affecté à la 32^e compagnie de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police de Paris depuis 2014. Il devait être muté au Service de coopération technique internationale de police (SCOPOL) au sein de la police judiciaire.

Auparavant, Xavier Jugelé avait été gendarme adjoint volontaire pendant cinq ans, avant d'entrer à l'école de police en 2010. Un an plus tard, il devenait gardien de la paix.

Il avait diversifié ses missions, notamment en allant deux fois en Grèce pour Frontex, l'agence de protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, en 2015 et 2016.

Il a été élevé à titre posthume au rang de capitaine de police et fait chevalier de la Légion d'honneur.

En accord avec sa famille et ses proches, et en lien avec la Préfecture de Police de Paris, il est proposé de lui rendre hommage en faisant apposer une plaque commémorative sur les lieux de l'attentat, dont le texte sera le suivant :

« À la mémoire du Capitaine de Police Xavier JUGELÉ,
assassiné en ce lieu le 20 avril 2017, victime du terrorisme
dans l'accomplissement de son devoir »

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2018 DAC492 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées (8e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées à Paris 8e ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 2e Commission et Mme Colombe Brossel au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées à Paris 8e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «À la mémoire du Capitaine de Police Xavier JUGELÉ, assassiné en ce lieu le 20 avril 2017, victime du terrorisme dans l'accomplissement de son devoir »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 3 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.